



COMMISSION DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC

PUBLIC LENDING RIGHT
COMMISSION

La Commission du droit de prêt public

La Commission du droit de prêt public (CDPP) a pour mandat de reconnaître l'importante contribution des auteurs canadiens à la culture nationale en les compensant pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques du Canada.

Depuis 25 ans, la CDPP incarne les valeurs des Canadiennes et des Canadiens, et son programme représente un instrument essentiel des politiques culturelles canadiennes. Pour les auteurs, les paiements du droit de prêt public constituent une juste compensation pour l'accès gratuit et public à leurs œuvres ainsi qu'une reconnaissance équitable de leur contribution à la culture.

Cette année, différentes activités marqueront le 25^e anniversaire de la CDPP, visitez le www.plr-dpp.ca et cliquez sur *Célébrons* pour en savoir plus.

Le Programme de droit de prêt public

Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse, les essais, les études et les ouvrages savants sont admissibles. La Commission recherche annuellement les titres inscrits à son programme dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs de ces bibliothèques génère un paiement.

En février 2011, le nombre de livres admissibles inscrits au programme de la CDPP s'élevait à 81 663; le nombre d'auteurs, à 17 487.

350 Albert Street, P. O. Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8
1-800-521-5721 or 613-566-4378
Fax: 613-566-4418
www.plr-dpp.ca

350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
1-800-521-5721 ou 613-566-4378
Télécopieur : 613-566-4418
www.plr-dpp.ca

Canada



COMMISSION DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC

PUBLIC LENDING RIGHT
COMMISSION

Les avantages et la portée du Programme de droit de prêt public

- ▶ **LE PROGRAMME A UNE PORTÉE NATIONALE IMPRESSIONNANTE** : avec relativement peu de fonds, plus de 9 millions de dollars en 2009-2010, il a versé des paiements à près de 17 000 auteurs canadiens.
- ▶ **IL TRADUIT LA CONVICTION DU GOUVERNEMENT** à reconnaître le rôle des créateurs dans notre société et à améliorer leur statut économique.
- ▶ **IL EST ADMINISTRÉ TRÈS EFFICACEMENT** : ses frais d'administration sont exemplaires, et les gouvernements qui se sont succédé l'ont tous considéré comme un programme modèle.
- ▶ **LES LECTEURS CANADIENS ONT LIBRE ACCÈS À LA LITTÉRATURE DE LEUR PAYS** et ils savent que les auteurs sont payés pour ce service par le biais du programme du DPP.
- ▶ **LE PROGRAMME EST TRÈS POPULAIRE AUPRÈS DES AUTEURS** parce qu'il exprime l'appui et la reconnaissance de la population envers leur travail.
- ▶ **C'EST UN SUCCÈS** : plus de 500 nouveaux auteurs et plus de 5 000 nouveaux titres s'ajoutent annuellement au programme.
- ▶ **LE PROGRAMME SOUTIENT LA CRÉATION LITTÉRAIRE**, puisqu'en rehaussant le revenu des créateurs, il encourage la production littéraire.
- ▶ **IL REPOSE SUR LE PARTENARIAT** : le travail de la Commission du droit de prêt public établit un dialogue entre les auteurs, les éditeurs et les bibliothécaires, puisque des représentants de ces professions sont membres de la CDPP.
- ▶ **IL S'INSCRIT DANS UN MOUVEMENT INTERNATIONAL**. Tout comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie et les pays scandinaves, le Canada reconnaît les droits de ses créateurs.